

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 978

présenté par

M. Darmanin, M. Moudenc, M. Douillet et M. Le Mèner

ARTICLE 6

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif d'abroger le mandat de conseiller départemental.